

DECISION N° 182202211 MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 17 JUIN 2022

Portant ouverture du concours d'entrée en première année à l'Institut Supérieur de Transport et Logistique de l'Université de Bamenda et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique 2022/2023.

### LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°2001/005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 93/026 19 janvier 1993 portant création des Universités;
- Vu le Décret N° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités, modifié et complété par le Décret N°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
- Vu la Décision N° 004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les Ecoles Nationales de formation et le Recrutement des Agents de l'Etat ;
- Vu le Décret N° 2010/371 du 14 Décembre 2010 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
- Vu le Décret N°2010/371 du 14 décembre 2010 portant création de l'Université de Bamenda ;
- Vu le Décret N°2010/372 du 14 décembre 2010 portant création de l'Institute supérieure de transports et logistiques ;
- Vu le Décret N°2011/045 du 08 mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda ;
- Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2011/319 du 30 septembre 2011 portant nomination du Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda ;
- Vu le Décret N° 2012/433 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret N° 2019/447 du 27 Aout 2019 portant nomination du Directeur de l'Institut Supérieur de Transport et Logistique ;
- Vu la Décision N° 21/0075/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 16 mars 2022 relative au calendrier des concours d'entrée dans les Ecoles et Facultés des Universités d'Etat au titre de l'année académique 2022/2023;

Sur proposition du Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda;

### DECIDE:

- Article 1:** Il est ouvert un concours d'entrée en première année de l'Institut Supérieur de Transport et Logistique de l'Université de Bamenda , au titre de l'année académique 2022/2023 dans les filières suivantes:

FILIERES	NOMBRE DE PLACES
Tourisme et Gestion de L'hospitalité	120
Douane	80
Transport Maritime	100
Transport Terrestre	80
Transit et Logistique	120
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>

**Article 2:** (1) Le concours est ouvert aux camerounais des deux sexes, titulaires d'un probatoire avec une moyenne en mathématiques et en anglais ou d'un GCE O/L en 04 matières au moins dont l'anglais et les mathématiques ou deux autres matières à l'exclusion du Religion Knowledge et d'un GCE A/L en deux matières au moins à l'exclusion du Religion Knowledge, d'un Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

(2) La table ci-dessous indique les diplômes exigés des candidats pour l'admission dans l'une des filières ouvertes au concours:

**Article 3:** Le dossier de candidature est constitué de toutes les pièces suivantes:

- Une fiche de candidature à retirer à l'Institut Supérieur de Transport et Logistique au campus de l'Université de Bamenda à Bambili ou au MINESUP à Yaoundé;
- Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de six (6) mois;
- Une photocopie certifiée conforme du GCE O/L ou du Probatoire datant de moins de six (06) mois ;
- Une photocopie certifiée conforme du GCE A/L, du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur datant de moins de six (6) mois;
- Les photocopies certifiées conformes des relevés de notes du **GCE O/L** et du **GCE A/L** ou du **Probatoire** et du **Baccalauréat**;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois délivré par un médecin de l'administration;
- Le reçu de versement de la somme de vingt mille (20,000) FCFA non remboursable est délivré après paiement des frais de scolarité en ligne.
- Une enveloppe de format A4 timbrée conformément à la réglementation en vigueur et portant l'adresse du candidat ;
- Quatre photos d'identité en couleur.

**Article 4:** Le dossier complet doit être déposé à l'ISTL situé au campus de l'Université de Bamenda à Bambili, au plus tard le **10 Septembre 2022**.

**Article 5:** Le concours comprend:

- 1) Des épreuves écrites qui compteront pour 70% de la note finale;
- 2) Une évaluation des performances antérieures sur la base du dossier pour 30% de la note finale.

**Article 6:** Les épreuves écrites se dérouleront le **17 Septembre 2022** dans les centres de Bambili, Buea, Douala et Yaoundé.

**Article 7:** Le programme du concours est celui du Baccalauréat ou du GCE A/L



**Article 8:** Chacune des épreuves écrites sera notée de zéro (0) à cent (100) Toutes notes inférieures à vingt (20) sur cent est éliminatoire.

**Article 9:** Les questions porteront sur la culture générale, l'anglais, le français, les mathématiques et l'économie.

**Le poids des épreuves est ainsi qu'il suit:**

**Epreuve I (Majeure)** durée : 3 heures ; Coefficient 4: mathématiques ou Economie

**Epreuve II (Mineure)** durée : 2 heures ; Coefficient 2 (Culture Générale, Anglais et Français)

**Article 10:** Au terme du concours, le jury dressera la liste des candidats admis et classés par ordre alphabétique pour publication par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

**Article 11:** La composition du jury ci-dessus mentionné est fixée par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur.

**Article 12:** Le Vice Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Institut Supérieur de Transport et Logistique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**LE MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**



**Jacques FAME NDONGO**